

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2256

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Irigny

objet : Bretelle de liaison Irigny-A 7 Nord - Études et travaux - Avenant à la convention de financement

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliot (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2256**

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Irigny
objet :	Bretelle de liaison Irigny-A 7 Nord - Études et travaux - Avenant à la convention de financement
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de réaménagement du nœud autoroutier entre l'A 450, l'A 7 et la RD 383 (boulevard Pierre Sémard à Saint Fons) porté par l'État a été déclaré d'utilité publique le 24 janvier 2013. L'opération dite "bretelle de liaison Irigny-A 7 Nord" consiste à créer une nouvelle bretelle vers l'A 7 Nord dans le prolongement du chemin du barrage longeant l'A 450.

Eu égard aux bénéfices qu'apportera cette bretelle pour les habitants des Communes du sud-ouest lyonnais, l'État et la Métropole de Lyon ont convenu de cofinancer ce projet dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 de la Région Rhône-Alpes, signé le 11 mai 2015.

Par délibération n° 2016-1043 en date du 21 mars 2016, la Métropole de Lyon a approuvé l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 3 M€ TTC au profit de l'État dans le cadre de la réalisation du programme d'études et de travaux de l'opération pour un coût total prévisionnel de 4,5 M€ TTC.

Le contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été modifié par un avenant au CPER délibéré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 9 février 2017. À cette occasion, cette dernière a acté une participation financière à l'opération bretelle de liaison Irigny - A 7 Nord correspondant à la moitié de la participation initiale de la Métropole.

Dans ce contexte, il est donc nécessaire de modifier les termes de la convention signée entre l'État et la Métropole, au travers d'un avenant qui a pour objet :

- l'intégration de la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme partie à la convention et financeur des études et travaux,
- la modification de la répartition financière du coût des études et travaux, ainsi que les modalités de paiement et l'échéancier prévisionnel de versement de la participation de la Métropole.

Il est proposé que la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État se répartissent la prise en charge financière des études et travaux selon la clé de répartition suivante :

- Métropole de Lyon : 1,5 M€, soit 33,33 %,
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 1,5 M€, soit 33,33 %,
- État : 1,5 M€, soit 33,33 %.

La participation de la Métropole s'élève donc à 1,5 M€ au lieu de 3 M€ répartis selon l'échéancier ci-dessous :

2016 (déjà versé)	2017 (déjà versé)	2018	2019	2020	Total
223 334,00 €	66 666,87 €	459 999,13 €	600 000,00 €	150 000,00 €	1 500 000,00 €

Le paiement de cette participation se fera sur la base des dépenses déjà réalisées pour l'opération concernée ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la diminution de la subvention d'équipement initiale de 3 M€ portée à 1,5 M€,

b) - l'avenant n° 1 à la convention de financement des études et travaux relative à l'aménagement des échangeurs d'extrémité de l'A 450 et de l'A 7 sur les Communes de Pierre Bénite, Saint Fons et Irigny : première phase bretelle d'Irigny intégrant la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Prend acte que la dépense correspondante, imputée sur l'autorisation de programme globale P09-Création, aménagement et entretien de voirie et individualisée le 21 mars 2016 pour un montant de 3 M€, passe à 1,5 M€.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 204 113 - fonction 844, pour un montant de 1,5 M€ - exercices 2016 à 2020 - répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 223 334,00 € en 2016,
- 66 666,87 € en 2017,
- 459 999,13 € en 2018,
- 600 000,00 € en 2019,
- 150 000,00 € en 2020,

sur l'opération n° OP09O5050.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.